



Etranger en France sans papier

Par **alex2211**, le **25/01/2023** à **14:18**

Bonjour,

Je suis arrivé en France il y a quelques mois. Je n'ai qu'un passeport en ma possession, et je recherche activement un travail je voulais connaître les alternatives pour trouver un emploi légalement ! Je sais qu'un employeur peut faire une demande d'autorisation "légal" auprès du gouvernement lors d'un futur contrat mais sous certaines conditions. Ma question est la suivante, peut on autorisé un travail à un étranger arriver en France illégalement ? Avec seul identité un passeport et acte de naissance ? Sans visa en cours de validité, ni même de demande en cours.

Merci par avance de vos réponses.

Par **youris**, le **25/01/2023** à **17:37**

bonjour,

un employeur ne peut pas embaucher une personne en situation irrégulière.

l'article L8251-1 al.1 du code du travail indique:

Nul ne peut, directement ou indirectement, embaucher, conserver à son service ou employer pour quelque durée que ce soit un étranger non muni du titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France.

salutations

Par **alex2211**, le **25/01/2023** à **18:34**

Je sais qu'aucun employeur ne peut embaucher un étranger sans papier, mais un employeur peut faire la demande d'autorisation de travail d'un futur salarié au sein de son entreprise qui peut prendre forme d'un visa ou titre de séjour. On appelle cela une régularisation par le travail. Mais est ce valable pour un étranger déjà rentré sur le territoire Français et de plus illégalement ?

La loi donne comme conditions d'avoir travaillé au moins 8 mois sur les 24 derniers mois ou 30 mois sur les 5 dernières années avec une présence sur le territoire d'au moins 5 ans pour faire la demande de papier mais si il est impossible de travailler en France légalement comment prouver 8 mois de salaires ? Ces conditions sont caduc ?

Mise à part le mariage, ou d'avoir un enfant avec une personne de nationalité Française pour les papiers, le reste n'est donc pas possible ? Après nous allons dire que les étrangers font des enfants ou ce marie juste pour les papiers... mais la France ne donne que cette solution si je comprends bien.

Cordialement.

Par **youris**, le **25/01/2023 à 20:05**

@alex2211,

j'ai répondu à votre question qui était " *peut on autorisé un travail à un étranger arriver en France illégalement ?* "

je maintiens ma réponse "non", après un employeur peut faire la demande d'autorisation de travail, ce n'est donc pas une obligation.

rien ne vous oblige à immigrer en France si la politique d'immigration ne vous convient pas, je crains que celle-ci ne se durcisse comme cela est en train de se produire dans un pays comme le Danemark.

certaines pays comme le Canada pratique l'immigration choisie.